Snes Créteil info

Snes Créteil-Info - www.creteil.snes.edu - Tél. 08 11 11 03 83 - Fax 01 41 24 80 61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex

L'objectif du Rectorat : se débarrasser des contractuels sans les titulariser !

- Deux mille contractuels au chômage ou condamnés à des vacations dans les collèges et lycées, situation qui va encore s'aggraver à la prochaine rentrée!
- Dix contractuels licenciés à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale!
- En formation continue de nombreux postes supprimés tant au niveau des formateurs contractuels que des administratifs des GRETA!

La situation des non titulaires est dramatique dans notre académie: plusieurs milliers de personnels au chômage.

Ces suppressions sont la conséquence de la politique gouvernementale :

- de sa chasse aux postes de fonctionnaires qui revient à rentabiliser au maximum chaque poste
- du refus de véritable investissement dans la formation qui conduit à la casse de l'école publique.

Dés la rentrée 2005 le ton était donné. Le rectorat a récupéré le maximum d'heures supplémentaires dans les établissements pour les transformer en postes, y nommer les TZR au détriment des conditions de vie et de travail des personnels nommés sur 2 ou 3 établissements. Il poursuit cette année en exigeant des chefs d'établissements qu'ils transforment les groupes horaires supérieurs ou égaux à 3h en heures postes. En procédant ainsi il évince la quasi totalité contractuels l'enseignement (sauf dans professionnels) leur réservant les remplacements sous forme de vacation, dans la plus grande insécurité sociale.

Le groupe de travail des Maitres auxiliaires va se réunir très prochainement : ordre du jour :.....fin de délégation rectorale de 3 collègues qui après avoir travaillé de nombreuses années vont se voir remercier par l'administration. Le grand nettoyage rectoral continue !!!!!

C'est la même logique qui vise la MGI, la Formation Continue des Adultes (FCA).

Elle s'amplifie:

- dans les collèges et les lycées par remplacements à l'interne voire aucun remplacement
- à la MGI et dans la FCA par les suppressions de personnels qui présagent des transferts de missions et les redéploiements.

Tout cette politique se mène au détriment des élèves, de ceux qui sont en échec voire en rupture (MGI) ainsi que des jeunes adultes ayant besoin d'un complément de formation.

La formation, à n'importe quel âge de la vie ne semble vraiment pas être la priorité.

Bernadette Nové, Thierry Boéres, René Delalande

Dans la Formation initiale, à la MGI comme dans la FCA

NON AUX LICENCIEMENTS DES CONTRACTUELS,

NON AUX DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

OUI A LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Réunion Mercredi 14 Juin à 14h à la Maison des syndicats de Créteil

SOMMAIRE

1/Edito 2/CDD-CDI 3/Fin de contrats avancées 4/Affectation des non-titulaires à la rentrée 2006-2007 5/MGI : un service public qu'on assassine !

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 €- Abonnement : 10 €- Imprimerie Spéciale SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509 S 06883. N°06-106

CDD - CDI

De nombreux contractuels ont mis leurs espoirs dans la loi du 26 juillet 2005.

Cette loi n'est pas une revendication syndicale. En effet, ce CDI très restrictif ne concernera qu'une minorité de contractuels (moins de 200 sur notre académie) et il va accélérer la casse de la fonction publique programmée par le gouvernement et dynamiter le statut de fonctionnaire.

Pour le SNES, face à la question de la précarité la seule réponse reste la titularisation de tous sur des postes statutaires

Mais même si ce CDI de la fonction publique n'est pas une bonne solution, certains collègues peuvent y voir une issue à leur situation personnelle.

Le SNES académique s'engage auprès des collègues pour faire valoir leurs droits, et mènera avec eux toutes les actions nécessaires.

Dès aujourd'hui le SNES exige :

Que la loi soit respectée avec les mêmes règles en initial, FCA et MGI, pour tous les collègues qui le souhaitent.

Qu'un groupe paritaire soit mis en place rapidement, pour traiter l'ensemble des dossiers des collègues.

Le SNES refuse la logique de contournement de la loi qui se met en place dans notre académie, en ne proposant plus que des CDD à 70%, des contrats de 10 mois ou l'addition de plusieurs contrats à temps partiel pour occuper un temps plein.

INADMISSIBLE!

Les contrats s'arrêtent au 7 juin dans les lycées et au 23 juin dans les collèges

mais n'avons nous pas besoin de tous les personnels pour assurer la surveillance et la correction des examens, que ce soit le Brevet ou le Bac.

Il faut exiger auprès du chef d'établissement le maintien de nos collègues non titulaires jusqu' à la fermeture de l'établissement.

L'intérêt des jeunes et de leur réussite sont bien loin de la préoccupation du gouvernement qui ne leur réserve que l'apprentissage à 14 ans et le travail de nuit à 15 ans.

AFFECTATION DES PERSONNELS NON TITULAIRES A LA RENTREE 2006-2007

Le serveur sera ouvert du 15 mai au 31 mai 2006 https://portail.ac-creteil.fr/lilmac/Lilmac

Les MA ayant bénéficié du réemploi à la rentrée 2005-2006, qui seront affectés en fonction de leur barème.

Les contractuels en poste pendant la période d'ouverture du serveur saisissent des préférences, seule l'ancienneté de service sera retenu (les contractuels non en poste dans cette période recevront chez eux une notice de veoux papier)

Un accusé de réception vous sera transmis par votre chef d'établissement dès le 1er juin et devront être retournés à la DPE le 15 juin.

Les vacataires ayant exercé en 2005-2006 pas de saisie ne saisissent pas de préférence. Une notice devra être retournée au Rectorat pour le 1er

MGI des non-titulaires gu'on licencie. service public qu'on un assassine!

La mission générale d'insertion de l'Education Nationale (MGIEN) s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans, en voie de déscolarisation ou sortis depuis moins d'un an du système scolaire, sans possibilité immédiate de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Trois mille d'entre eux intègraient l'an dernier les "actions spécifiques" MGI, gardant ainsi leur statut d'élève avec la possibilité de réintégrer le système scolaire classique. La MGI doit être considérée comme une véritable mission de service public, et elle l'a été lorsqu'un concours a été ouvert (CPIF) dans le cadre de la Loi Sapin et des référentiels existent. Depuis 2 ans, le nombre de personnes employées par la MGI a fondu comme neige au soleil puisque l'équipe académique est passée de 106 à 32, et ce sont bien évidemment les non-titulaires, parfois employés depuis plus de 20 ans, qui ont payé le prix fort. Il ne s'agit pas de supprimer la précarité, comme le disait cyniquement Fillon parce qu'il avait licencié des milliers de contractuels, mais d'afaiblir le service public d'éducation nationale. Et ce sont bel et bien les milliers d'élèves pris en charge par la mgi qui resteront sur le carreau!